

CAMEROUN

Résumé du Profil de projet d'investissement bancable – Volume IV de IV

Développement de la filière des palmeraies à huile villageoises

Coût estimé: 36,8 million de \$EU

Durée du projet: 5 ans

Introduction. Ce projet a pour objet de mettre en place une filière compétitive de production d'huile de palme villageoise pour laquelle le Cameroun dispose d'avantages comparatifs indéniables. La zone de projet s'étend sur les cinq provinces situées dans la forêt humide (Centre, Sud, Sud-ouest, Littoral et Est). Le projet est en cohérence avec la politique générale du gouvernement en termes de relance et d'amélioration durable des performances du secteur rural, d'amélioration des conditions de vie de milieu rural, de la satisfaction de la demande alimentaire nationale et de l'intégration dans les marchés internationaux et sous-régionaux.

Objectifs. D'une durée de cinq ans, le projet a pour objectif d'améliorer durablement la compétitivité de la filière huile de palme en promouvant l'émergence d'une filière villageoise performante, organisée et intégrée dans le marché. Pour atteindre ces objectifs, les activités du projet sont basées sur trois axes majeurs: (i) l'augmentation de la production de régimes et d'huile de palme, notamment par la diffusion de matériel végétal sélectionné; (ii) la transformation villageoise et la réduction des énormes pertes entraînées par la faible technologie utilisée par les villageois; (iii) la commercialisation, grâce à une intégration accrue du secteur privé, la contractualisation et l'amélioration des relations entre agro-industries et les producteurs villageois.

Composantes. La mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation du projet se feront de façon participative et contractuelle. Le projet comprendra quatre composantes:

- *Augmentation de la production et de la productivité du palmier à huile*
- *Développement des infrastructures et équipements, et renforcement des capacités de transformation, de stockage et de commercialisation des produits du palmier à huile*
- *Appui à l'émergence et au renforcement d'organisations professionnelles et interprofessionnelle du palmier à huile*
- *Gestion du projet*

Mise en œuvre. Le maître d'ouvrage du projet relèvera du MINAGRI. Une Unité de coordination du projet, placée sous la tutelle du MINAGRI, assurera la coordination des activités et la gestion adéquate des ressources du projet et veillera à la réalisation des objectifs fixés. L'exécution proprement dite des activités sera confiée à des prestataires de services, aux organisations professionnelles ou à des opérateurs privés. L'organisation interprofessionnelle est appelée, à terme, à se substituer à l'Unité de gestion du projet pour gérer et coordonner les actions nécessaires à la bonne marche et la pérennité de la filière.